

COUR D'APPEL DE MONTPELLIER  
**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE RODEZ**  
*PARQUET DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE*  
Boulevard de Guizard - BP 3123 - 12 031 Rodez cedex 09  
Tél 05 65 73 43 29 - Fax 05 65 73 43 30

Monsieur Bernard Gauvain  
Rue du Bourg  
12 330 SALLES LA SOURCE

Rodez, le 18 décembre 2015

**Objet : votre courrier du 1<sup>er</sup> septembre 2016**  
**N/Réf : 13/287/1**

Monsieur,

Par le courrier susvisé, vous m'avez adressé des extraits du rapport CGEDD-CGEIET rendu public le 25 avril 2016, dont vous affirmez qu'il dénoncerait des comportements délictueux.

De fait, lesdits extraits confirment ce que les rapporteurs qualifient de "fiasco administratif", mais n'évoquent expressément aucun délit.

S'il en était autrement, la CGEDD m'aurait d'ailleurs dénoncé directement les infractions constatées, en application de l'article 40 du Code de Procédure Pénale.

Concernant par ailleurs l'enquête du chef d'abus de biens sociaux (à laquelle votre association n'est pas partie prenante), le SRPJ a fait retour du dossier au parquet cet été, et des poursuites vont être engagées.

Concernant les autres points évoqués dans votre courrier, je vous renvoie à ma réponse du 18 décembre 2015, à laquelle je n'ai rien à rajouter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Procureur de la République,



Yves DELPERIÉ